



LA LETTRE

REPUBLICAINE

n°8

juillet
2005

du groupe MRC au Conseil régional d'Ile-de-France

Sommaire

- Edito, par Guillaume Vuilletet p 1
- Présentation des élus MRC p 2
- Séance
des 23 et 24 juin 2005*
- Question orale posée par Eric Ferrand et la réponse de Jean-Paul Huchon p 3
- Présentation du rapport-cadre « logements étudiants » par Jean-Luc Laurent p 4
- Intervention de Guillaume Vuilletet p 5
- Intervention de Daniel Guérin p 6
- Intervention de Nicole Morichaud p 7
- Intervention de Christophe Lepage p 8
- Intervention de Guillaume Vuilletet p 8
- Intervention de Nicole Morichaud p 9
- Intervention de Daniel Guérin p 10
- Intervention de Guillaume Vuilletet p 10
- Intervention de Christophe Lepage p 11
- Amendements du groupe MRC p 12

Edito

Par Guillaume Vuilletet

Chers amis,

Un conseil régional est une bien curieuse institution politique. Elle a ses charmes.

Parmi ceux-ci il y a celui qui nous a permis de recueillir 50 signatures d'élus de tous les groupes politiques de la gauche en faveur du « non » lors du dernier référendum. Cette initiative du groupe MRC a marqué un tournant au sein de la majorité. D'une part parce que les partisans du « oui » auraient été dans l'impossibilité d'en faire autant. D'autre part, parce que pour la première fois un enjeu national permettait un tel regroupement. Notre groupe y a gagné une crédibilité renouvelée.

Et puis il est des comportements moins charmants. J'ai déjà eu l'occasion de commenter et de dénoncer les comportements identitaires au sein de l'assemblée. Institution souvent désincarnée, le conseil régional vient éclore des positions d'avantage dictée par des motivations d'appareil que des motivations d'intérêt général.

Un dernier exemple vient illustrer cette réalité un peu dérisoire. Le déroulé en serait risible si le thème n'en était pas dramatique.

Ce thème c'est le logement. Pour mémoire, je vous rappelle que 300000 demandes de logement social sont en souffrance dans notre région et que près d'un tiers des franciliens s'estiment mal logés. La région sous l'impulsion de Jean-Luc Laurent a décidé de consacrer près de 200 millions d'euros à une politique volontaire d'aide à la construction et à la réhabilitation. Pour mémoire toujours, le gouvernement ne consacre que 88 millions à ces mêmes aides sur la région. L'urgence, nous le savons tous, c'est d'agir. Il faut renforcer une offre de logements de qualité à destination de tous les publics – jeunes, étudiants, démunis, classes moyennes, ect... - et en veillant à la mixité sociale.

C'est un exercice complexe et Jean-Luc Laurent peut s'enorgueillir d'une réelle réussite malgré les difficultés et les embûches. La principale d'entre elles, c'est l'absence de réponse du gouvernement quant à la création de l'outil d'aménagement et d'acquisition foncière dont la région a besoin.

Mais voilà un nouveau type de difficulté ! alors que les programmes doivent garantir un haut niveau de protection environnementale (c'est le niveau recommandé par l'Agence Régionale de l'Environnement présidée par ... une verte), le groupe des Verts a voulu « encore plus » en conditionnant les aides à une norme qui augmente les prix de construction de 5 à 10%.

En interne, on peut imaginer que le « encore plus » est particulièrement rentable mais dans la réalité, c'est un coup de frein au programme d'aide au logement : la première offensive a eu lieu sur un rapport d'aide au logement étudiant (les chambres d'étudiant ne couvrent que 3% des besoins). Elle n'a heureusement pas prospéré. La seconde a été l'adoption dans des conditions ubuesques d'un vœu en la matière. Quelles conséquences ? un vœu n'est qu'un vœu. Mais quelle illustration et quelle vanité !

Ainsi va la vie. Nous sommes tantôt promoteurs de politiques d'intérêts publics avec Jean Luc Laurent. Tantôt bouclier de cet intérêt commun avec nos sept élus. Au moins ont-ils le bonheur d'être utile.



Jean-Luc Laurent, 47 ans, Vice-président du Conseil régional chargé du logement et de l'action foncière, maire du Kremlin-Bicêtre.

Département : Val-de-Marne



Nicole Touquoy-Morichaud, Vice-présidente de la commission *Développement économique et de l'emploi*, et membre de la commission *Formation professionnelle et de l'apprentissage*, Département : Yvelines



Daniel Guérin, 41 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Finances, administration générale et plan*, et *Développement social, économie solidaire, santé et handicap*.

Département : Seine-et-Marne.



Guillaume Vuilletet, 37 ans, Président du groupe MRC, membre des commissions *Actions internationales et affaires européennes*, et *Culture, nouvelles technologies de l'information et de la communication*. Département : Hauts-de-Seine.



Rachid Adda, 37 ans, Vice-président du groupe MRC, membre des commissions *Aménagement du territoire*, et *Sports, loisirs et tourisme*. Département : Val d'Oise.



Christophe Lepage, 35 ans, membre des commissions *Logement et action foncière*, et *Politique de la ville et sécurité*. Département : Essonne.



Eric Ferrand, 45 ans, adjoint au maire de Paris chargé de la Vie scolaire, et l'aménagement des rythmes de vie scolaire, membre de la commission *Lycées et politiques éducatives*. Département : Paris

Quelques définitions

Question orale : Les conseillers régionaux ont le droit d'exposer en séance du conseil régional des questions orales ayant trait aux affaires de la région.

Les questions sont rédigées par écrit et déposées au secrétariat général, 48 heures avant la séance.

Elle est exposée en début de séance en un maximum de 5 minutes. Le (la) président(e), ou le (la) vice-président(e) qu'il désigne, répond immédiatement. Il n'y a aucun débat. La question et la réponse sont publiées in extenso dans le procès-verbal des séances plénières du conseil régional.

Intervention : Le (la) président(e) dirige les débats. A tout moment, il peut-être suppléé dans ses fonctions par un(e) vice-président(e).

Aucun conseiller ne peut intervenir sans préalablement s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au (à la) président(e). La parole est accordée suivant l'ordre des inscriptions et des demandes, conformément aux propositions de la conférence des présidents. (...)

Amendement : Tout(e) conseiller(e) régional(e) a le droit de présenter des amendements aux textes soumis au vote du conseil régional et de la commission permanente. (...) Les amendements doivent être motivés, rédigés par écrit, signés par l'un des auteurs et préciser le texte auquel ils se rapportent. Ils doivent s'appliquer effectivement à ce texte ou, s'agissant d'un article, paragraphe ou alinéa additionnel, être présentés dans le cadre du texte soumis à la délibération. En outre, les sous-amendements ne peuvent avoir pour effet de contredire le sens des amendements auxquels ils s'appliquent.

Source : règlement intérieur du Conseil régional d'Ile-de-France.

Pour contacter le groupe MRC

Béatrice Desmartin, secrétaire générale du groupe MRC : tél. :01 53 85 63 02 - fax : 01 53 85 70 99

QUESTION ORALE DU GROUPE MRC

La question orale posée ici par le groupe MRC porte sur les structures éducatives spécialisées destinées aux jeunes en situation de décrochage scolaire et plus particulièrement sur la situation du lycée Jean Lurçat dans le 13^e arrondissement de Paris. Le groupe MRC demande ici au président du Conseil régional d'intervenir auprès du rectorat et du ministère de l'Éducation nationale pour que les équipes éducatives sous statut contractuel voient leurs contrats renouvelés pour la prochaine rentrée afin que la continuité de leur mission, spécifique par nature, soit assurée.

Question orale, posée par Eric Ferrand

Avec une belle unanimité, les différents ministres de l'éducation nationale déclarent vouloir lutter contre les sorties du système éducatif sans diplôme ni qualification.

Ce thème a été repris dans le discours de politique générale du premier Ministre.

Depuis plusieurs années maintenant, des structures innovantes ont été mises en place au lycée Jean Lurçat, dans le XIII^e arrondissement, pour remettre sur les rails à travers un projet professionnel ou de formation, des dizaines de jeunes en rupture scolaire et sociale.

Trois des quatre structures du Pôle innovant de Jean Lurçat sont en péril. Bien que reconnues, tant par le Ministère de l'Éducation Nationale que par l'Inspection Académique, et consultées comme référents dans leur domaine d'intervention, le Rectorat de Paris vient de procéder à un premier licenciement au prétexte que certains enseignants ne sont pas titulaires de postes.

Les professeurs travaillant dans ces équipes sont soit titulaires affectés à titre provisoire, soit contractuels. Ils ont été, pour la plupart à l'initiative

des projets ou cooptés sur des compétences indispensables à l'équipe (d'ailleurs les postes ne paraissent pas au mouvement). La Direction des personnels ne semble pas vouloir admettre l'importance du maintien des équipes pour la réussite du projet. Un appel à candidature s'est révélé infructueux mais l'administration du rectorat semble être décidée à passer outre la définition des profils et la cooptation par l'équipe.

L'interruption des contrats ne permet pas la mise en œuvre de la rentrée prochaine qui débute par une pré-rentrée de trois jours en juillet permettant aux nouveaux élèves de découvrir l'équipe et le professeur qui sera leur tuteur.

Monsieur le Président, le Conseil Régional a reconnu l'intérêt de ce Pôle innovant et le soutient financièrement ainsi que des structures du même type. Nous vous demandons instamment d'intervenir auprès du rectorat de Paris et des Ministres de l'Éducation Nationale et de la Cohésion Sociale pour que ces mesures soient annulées et que les équipes puissent continuer à travailler pour la réussite de tous les élèves.

REPOSE DE JEAN-PAUL HUCHON A LA QUESTION ORALE DU GROUPE MRC ET APPARENTES

Le lycée Jean Lurçat de Paris est en effet un établissement en pointe en ce qui concerne l'innovation pédagogique dans le domaine de la lutte contre le décrochage scolaire et c'est à ce titre, en effet qu'il est soutenu par la Région dans le cadre du programme Réussite Pour tous.

Vous le savez, ce programme est destiné à soutenir et accompagner les initiatives des lycées qui s'engagent par des actions spécifiques à éviter la déscolarisation des jeunes qui, à un moment où un autre, s'éloignent du système scolaire. Ainsi en 2005 nous avons déjà consacré 850 000 € aux actions de ce type qui s'adressent à 5000 lycéens.

Ainsi, le lycée Jean Lurçat, au titre de ses structures pédagogiques innovantes que sont « la Ville Pour l'École, le Lycée Intégral et Lycée de la Solidarité Internationale » a perçu pour 5000 € d'équipements divers ainsi qu'un total de subventions de fonctionnement de 28587 €. Vous le voyez, la Région soutient fortement les initiatives des lycées qui visent à permettre à chaque jeune de trouver sa place dans le système scolaire pour lui permettre d'accéder au meilleur niveau de formation possible.

Comme vous le soulignez, ces actions s'appuient sur des équipes administratives et

d'enseignants, particulièrement motivées, qui se concertent sur un projet de pédagogie adaptée qu'elles acceptent de mettre en oeuvre collectivement hors des obligations professionnelles traditionnelles de chacun d'entre eux. Il est donc important que les enseignants qui s'engagent dans ces actions soient spécialement motivés pour adhérer à la démarche collective. S'il convient donc que l'affectation des enseignants dans ces structures se fasse bien sur la base de l'adhésion au projet du lycée, l'Education nationale prend une lourde responsabilité en licenciant ces personnes qui souhaitent rester à leur poste.

Nous avons déjà, lors de la commission permanente du mois de mai dernier, lorsque nous avons voté le rapport concernant les opérations organisées dans le cadre de la Mission générale d'Insertion de l'Education Nationale, noté un désengagement de l'Etat sur ce type d'actions dont le nombre a pour la première fois l'an dernier été en diminution alors même qu'elles sont indispensables pour éviter les sorties sans qualification du système scolaire.

La Vice-Présidente chargée des lycées a déjà alerté le Recteur de Paris. Des courriers seront également adressés aux Ministres concernés.

RAPPORT-CADRE SUR LE LOGEMENT DES ETUDIANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Ce rapport-cadre, présenté par Jean-Luc Laurent, vice-président MRC du Conseil régional d'Ile-de-France chargé du Logement et de l'action foncière, soumet à l'assemblée régionale l'objectif de création de 15 000 nouveaux logements étudiants d'ici 2010 et la poursuite de la réhabilitation de 3 500 logements dans le cadre du contrat de plan Etat-région. Cet objectif quantitatif s'accompagne d'objectifs qualitatifs. Les nouveaux logements seront plus grands (au minimum 16 m²), près de la moitié seront construits selon la norme de Haute Qualité Environnementale, et 5% seront adaptés aux personnes handicapées. Cette préoccupation pour la qualité ne doit pas se traduire par une hausse des quittances payées par les étudiants. Jean-Luc Laurent présente ici les mesures permettant la maîtrise de ces quittances et l'éligibilité des logements aux allocations. Un dispositif régional de caution pour les étudiants logés dans le parc privé va faire l'objet d'une étude prévue dans ce rapport-cadre. Enfin, la région soutiendra les associations engagées dans des initiatives de logement alternatif pour les étudiants.

Présentation du rapport-cadre par Jean-Luc Laurent*

Chaque rentrée universitaire est marquée par les difficultés rencontrées par les étudiants pour trouver un logement, l'augmentation des loyers dans le parc privé accentuant la demande en résidences universitaires. J'ai fait voter, vendredi 24 juin, une nouvelle politique en matière de logement étudiant, avec **un objectif : 15 000 nouvelles places d'ici 2010, soit la multiplication par 2,5 des réalisations de la précédente mandature.**

Comment améliorer l'offre de logements étudiants :

- Augmenter le nombre de logements à vocation sociale

La moitié de l'effort régional est consacré à la création de logements sociaux de type PLUS pour répondre à la demande des élèves boursiers.

Une nouvelle aide est mise en place pour les opérations en PLS, la Région finançant 20% du prix de revient de l'opération dans la limite de 4.600 € par place. Ces logements permettront aux étudiants d'obtenir l'APL.

- Des logements de qualité
Pour la construction ...

- des primes de 1 500 € pour les programmes utilisant des énergies renouvelables ou mettant en oeuvre une démarche « haute qualité environnementale », avec un objectif de 40% de logements étudiants en HQE d'ici 2010.

- au moins 5 % de logements adaptés au handicap
- pour les résidences non gérées par les CROUS, au moins 30 % de places pour boursiers
- dans tous les cas, réservation de 10 % des capacités à des étudiants des formations médicales, paramédicales ou de travail social ou pour des projets de coopérations décentralisées
- des redevances plafonnées et indexées

... Et pour la réhabilitation :

La Région poursuit l'engagement pris au contrat de plan pour la réhabilitation des résidences universitaires (3.500 logements concernés), mais demande de nouvelles contreparties :

- agrandissement des chambres pour aboutir à des logements d'environ 16m² ;

- création de logements adaptés (au moins 5 % sauf exception de contraintes du bâti) ;
- 10 % des places réservées à des étudiants des formations médicales, paramédicales ou de travail social ou pour des projets de coopérations décentralisées ;
- création de 40 places pour grands handicapés au niveau régional.

- Un engagement financier **80 M€** soit une dotation annuelle moyenne de 13,37 M€ pendant la mandature.

La mise en œuvre de ces dispositions s'appuie sur une convention avec l'Etat pour la période 2005 – 2007.

- La création d'un système régional de caution pour aider les étudiants à accéder au logement privé

Une étude sera lancée sur la question de la **création d'un système régional de caution ou de garantie permettant de faciliter l'accès des étudiants à un logement dans le parc privé**, dans le cadre d'un rapport proposé d'ici le second semestre 2006.

- La Cité internationale de Paris
La Région accompagnera les opérations de rénovation et de création sur le site au prorata des étudiants boursiers accueillis.

- Une nouvelle aide aux associations développant l'accueil d'étudiants au domicile des personnes âgées

Des expériences sont menées en France qui ont pour objet de fournir une location payante ou gratuite contre services à des étudiants chez des personnes âgées. Développée auprès des propriétaires de logement, cette formule pourrait être mise en œuvre auprès de locataires,

notamment dans le parc social. La Région va donc soutenir ce type d'action et son développement en Ile-de-France, par la mise en place d'une **aide expérimentale à l'aménagement et l'équipement de locaux** destinés à l'activité d'associations ou d'organismes publics ou privés à but non lucratif, ayant pour objet la mise en relation d'étudiants et de personnes âgées en vue de favoriser le partage de domicile. Les associations pourront bénéficier d'emplois tremplins pour soutenir leur action.

- Lancement du Schéma du logement étudiant

L'objectif de 15.000 nouvelles places, établi globalement au niveau régional, sera décliné territorialement par le schéma du logement étudiant dont la Région doit assurer l'élaboration en vertu de la loi du 13 août 2004. Les travaux et la concertation vont être engagés en vue d'un projet d'ici à fin 2006.

Rappel du bilan de l'aide régionale au logement étudiant

La Région intervient depuis 1991 pour améliorer les conditions de logement des étudiants franciliens. Dans le cadre du contrat de plan, elle s'est fixée des objectifs tant quantitatifs, avec la création de 6.000 places nouvelles et la réhabilitation de 6.179 places en résidences CROUS, que qualitatifs, en rééquilibrant les réalisations entre académies et en accentuant son action sur la demande la plus sociale. Depuis 2000, la Région a ainsi financé la création de 6.111 places et la réhabilitation de 2.609 places. Les objectifs sont donc atteints et même dépassés pour ce qui concerne la création de places.

** cette présentation intègre les amendements adoptés par l'exécutif.*

Intervention de Guillaume Vuilletet dans le débat général sur le rapport-cadre « logements étudiants »

En politique, souvent, il y a ce que l'on voit, il y a ce que l'on veut et il y a ce que l'on fait.

Et, le problème est généralement entre ce qu'on veut et ce que l'on fait.

Parce que sur le constat, je pense que la description édulcorée de la réalité n'est plus de mise.

Les chiffres de votre rapport sont tristement éclairants et encore ne peuvent-ils pas traduire leur contrepartie matérielle.

Le manque de logements étudiants, ce sont des étudiants qui se logent mal et cher, ce sont des étudiants qui mettent en jeu leurs études, obligés qu'ils sont de déséquilibrer leur emploi du temps par un travail salarié trop lourd.

Encore faut-il avoir l'aplomb de considérer que les chambres existantes permettent de suivre des études dans de bonnes conditions. L'état pitoyable d'un certain nombre de cités étudiantes peut laisser circonspect en la matière.

Ce que nous voulons, c'est que les étudiants puissent vivre dans des logements de qualité peu coûteux, situés à proximité des lieux d'étude. Voilà, c'est simple, il suffit de le faire. Et bien justement, il se trouve que cela n'est simple. Même une imagination fertile n'y suffit pas forcément : même l'idée des fameux « 7 m² » n'a pas réellement prospéré et c'est heureux.

Parce que dans la façon de faire se rejoignent le vouloir et le faire, il y a plusieurs méthodes et plusieurs travers.

On peut mal faire partout pour donner l'illusion qu'on a pris la mesure du problème alors qu'on ne procède qu'un à traitement cosmétique de la réalité.

On peut aussi faire très bien mais nulle part. Ou quasiment. Parce que nos moyens sont limités et que l'exercice d'action publique est aussi un exercice d'utilisation optimale des ressources rares.

Alors, il y a un équilibre et nous pensons que vous l'avez trouvé. Pour ne prendre que cela, nous bâtirons 15 000 logements étudiants, des logements

de qualité et nous favoriserons des constructions qui préservent l'environnement.

Peut-on faire mieux et plus ? Sur le papier, toujours. Mais avec quels moyens et avec quels partenaires ?

Le mieux est sans doute l'ennemi du bien. Mais vu la situation du logement étudiant, le mieux que nous allons apporter, c'est déjà beaucoup !

TRANSFERT DU STIF

Le groupe MRC réagit ici aux conditions du transfert du Syndicat des Transports d'Ile-de-France de l'Etat à la Région. Ce transfert devait être effectif au 1^{er} juillet 2005. Or le gouvernement refuse toujours d'accorder à la Région Ile-de-France les mêmes conditions de transfert qu'aux autres régions. Seul le respect de ces conditions peut permettre de garantir la santé financière du STIF. Le Conseil régional a donc décidé de ne pas désigner ses représentants au STIF tant que la commission consultative de l'évaluation des charges n'aura pas établi le montant de la compensation que l'Etat doit verser à la région pour ce transfert. Le montant proposé actuellement par le gouvernement de 529 M€, n'est pas acceptable pour le Conseil régional.

Intervention de Daniel Guérin dans le débat général

Vous l'avez souligné, Monsieur le Président, les conditions, notamment financières, du transfert par l'Etat du STIF à la Région le 1^{er} juillet prochain, sont à l'évidence inacceptables.

Loin de relever d'une « surenchère », les exigences formulées par notre collectivité dans un avis motivé dont nous avons délibéré, sont l'expression des besoins inhérents à l'équilibre financier du STIF et à la nécessaire mise à niveau des transports en commun franciliens comme cela s'est fait dans les autres régions. Or, ces financements ne sont pas retenus par le gouvernement. Pire, les surcoûts liés à des décisions déjà prises par l'Etat ne sont pas non plus financés.

Accepter un transfert dans ces conditions, sans ces compensations, serait irresponsable et sans

doute jugé, demain, par les mêmes qui nous reprochent aujourd'hui une surenchère, comme un abandon des intérêts des contribuables, des usagers et des citoyens franciliens.

Telle n'est pas notre intention et la décision de ne pas désigner, aujourd'hui, les représentants de la Région au STIF est une étape dans la défense des intérêts de l'Ile-de-France face à un gouvernement manifestement autiste. Pour autant, il nous faut travailler dès maintenant à la sortie d'une crise initiée par l'Etat.

A vos côtés, Monsieur le Président, nous sommes, évidemment, disponibles pour contribuer à toute réflexion avec à l'esprit un objectif prioritaire, attendu par nos concitoyens : disposer des moyens nécessaires pour mettre à niveau les transports franciliens.

COMMUNICATION SUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dans le cadre des lois de décentralisation, il existe une possibilité offerte aux régions de mener des schémas régionaux. La Région Ile-de-France a décidé d'en mener un pour le développement économique. Le groupe MRC défend ici les grands axes que ce type d'initiative doit prendre en compte dans le contexte actuel.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Donner aux régions un pouvoir de coordination des interventions économiques, c'est reconnaître l'incontournable synergie que la collectivité régionale peut fournir pour développer, avec l'ensemble des acteurs, une politique favorable au développement économique.

Le rôle joué, tant par la DDEFP que par l'ARD pour le montage des pôles de compétitivité avec l'ensemble des acteurs, est une confirmation de l'accord de tous pour reconnaître ce pouvoir de coordination.

Etablir un Schéma régional de développement économique parallèlement à la révision du SDRIF est également une nécessité : comment prévoir une révision de l'aménagement régional sans se pencher sur les éléments indispensables au maintien et à la création d'emplois innovants et à l'implantation d'entreprises ?

Ce projet doit tenir compte du développement de nouveaux secteurs d'activité et prévoir parallèlement la formation et l'évolution des technologies pour offrir aux Franciliens un choix d'emplois de tous niveaux, pérennes et dont l'évolution possible devient un facteur d'attractivité.

Nous devons travailler sur l'évolution de notre agriculture, penser à la valorisation des agro-ressources dans le cadre du développement

durable et de l'éco-région, et réfléchir pour aider les innombrables petites entreprises d'agro alimentaire présentes en Ile-de-France dont le développement est une source d'emploi. Dans une région de 11 millions d'habitants, une réflexion sur une alimentation de qualité, une parfaite traçabilité des produits fraîcheurs permettrait d'allier production, transformation et distribution et de créer des emplois de types très différents, en lien avec la recherche et les grands établissements spécialisés présents sur notre territoire.

Les Pôles de compétitivité sont des éléments majeurs de ce schéma, tant du point de vue économique que de l'aménagement du territoire. Nous devons nous appuyer sur cette dynamique pour l'ancrer encore plus et lui assurer les moyens de se développer.

La nécessité, pour établir ce schéma, de consulter l'ensemble de nos partenaires est très importante. Il est vain de penser que le succès peut naître de la concurrence entre les communes, les départements. Seul un partenariat actif, regroupant les forces locales, peut aboutir au développement de l'économie et de l'emploi régional. Nous serons les moteurs de ce partenariat et le succès sera celui de tous.

LABELLISATION DE THEMATIQUES DE RECHERCHE EN « DOMAINES D'INTERET MAJEUR »

En matière de recherche, la région Ile-de-France fait preuve de dynamisme et de diversité. Le Conseil régional a l'ambition de soutenir certaines thématiques de recherche sous un label « domaines d'intérêt majeur ». Le groupe MRC défend ici une position visant à identifier clairement les priorités afin de mener une politique d'aide régionale ambitieuse et durable qui ne peut trouver de réalité dans la dispersion du rapport ici présenté.

Intervention de Christophe Lepage dans le débat général

Il semble difficile de débattre actuellement de la future politique européenne consacrée à la politique régionale, sans préjuger de l'avenir et en oubliant l'actualité au sujet du budget européen, on peut toutefois émettre quelques remarques sur ce rapport en se plaçant au plan régional.

Un certain a priori sur la richesse de notre Région, ignorant ses zones d'ombre où la précarité était bien réelle, a longtemps prévalu. L'attribution d'une part des fonds structurels pour des secteurs sensibles de trois départements s'ajoutant aux projets URBAN présents en Ile-de-France, a montré la difficulté de la mise en œuvre de ces crédits et la lourdeur de leur gestion administrative. Un rapport du CESR mettait en évidence la difficulté de consommation de ces crédits.

Nous abordons une période nouvelle qui, en présence des nouveaux entrants, limite la possibilité pour notre Région de se voir attribuer des fonds structurels aux domaines les plus faiblement pourvus financièrement : l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi, 15% du budget et celui de coopération territoriale transfrontalière, transnationale et interrégionale, 4% du budget.

Le souhait exprimé de voir la région Ile-de-France éligible au FEADER est légitime mais il serait sans doute plus opportun de ne pas limiter cette demande à l'agriculture périurbaine. Notre région comporte un territoire à 80% rural et forestier, l'essentiel est composé par les cultures céréalières. Le maintien du maraîchage est essentiel mais il ne peut suffire à identifier la Région face aux autres régions, notre participation à l'Association des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH) qui tente d'obtenir une nouvelle version de l'organisation commune des marchés pour ce secteur qui permettrait à nos producteurs de bénéficier d'aides européennes, doit être mis en avant. Face à une vente de proximité (vente à la ferme, marchés) qui ne les incite pas à se constituer en organisation de producteurs, nos exploitants souffrent d'un manque d'aides européennes et se trouvent mis à l'écart.

Nous souhaitons que ce volet ne soit pas oublié dans les futures négociations régionales et nationales qui décideront de l'avenir des aides européennes dont nous pourrions bénéficier.

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE REGIONALE SOLIDAIRE POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013

Les discussions en cours sur le budget européen ont conduit le Conseil régional d'Ile-de-France à rappeler l'importance pour notre région des fonds structurels européens dans le cadre de la politique régionale de l'Union. Le groupe MRC rappelle ici la dimension agricole de la région et les possibilités d'éligibilité à des programmes européens destinés à ce secteur, ainsi que les difficultés de consommation des crédits européens en raison de la lourdeur des procédures.

Intervention de Guillaume Vuilletot dans le débat général

La convention-cadre Enseignement supérieur, recherche et innovation que nous avons récemment adoptée manifeste la volonté de passer à une politique de secteurs clés pour lesquels l'aide

régionale peut être décisive dans le cadre de leur passage au plan économique dans la compétition internationale.

Pour ce faire, la décision a été prise de déterminer des Domaines d'Intérêt Majeur permettant de cerner les thématiques porteuses d'avenir et déjà développées en synergie au plan régional. C'est la politique des clusters. Il ne faudrait pas que cette sage décision, la seule permettant de peser réellement dans

Il est à craindre que la dynamique que nous avons pu constater pour la mise en oeuvre des pôles de compétitivité ne soit pas au rendez-vous si on veut l'appliquer à 9 autres domaines. Trop d'intérêt majeur tue l'intérêt majeur.

Il est de plus envisagé de retenir 2 domaines d'intérêt majeur prospectifs à travers des structures de coordination. Il aurait sans doute été utile pour éclairer les élus de connaître l'avis du CCRRESTI sur ces sujets inconnus pour la plupart d'entre nous. On peut se demander si, après avoir défendu l'idée que le pôle de compétitivité System@tic, logiciels et

l'aboutissement des projets, soit modifiée par la tentation de multiplier les domaines. Les sujets choisis dans le cadre de l'appel à projets des pôles de compétitivité sont des domaines d'intérêt majeur. Dans le rapport que nous examinons aujourd'hui, 4 domaines de type cluster sont identifiés et s'ajoutent aux précédents et 5 autres sont envisagés.

Les systèmes complexes, était l'exemple abouti d'un cluster de haut niveau à valeur internationale, le choix de proposer un cluster d'intérêt majeur prospectif sur un sujet proche ne risque pas de brouiller le message.

C'est pourquoi, pour notre part nous, souhaitons que les futures décisions sur ces sujets s'appuient sur des données statistiques, chiffrées et sur des études de prospective. Nous voulons que notre action soit porteuse de succès pour l'avenir, donnons-nous en les moyens.

REFONTE DU DISPOSITIF REGIONAL DE SOUTIEN A LA REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Le soutien à la requalification des zones d'activité fait aujourd'hui l'objet d'une redéfinition.

L'objet du rapport en discussion est de parvenir à des zones d'activité économique mieux équipées, dans une optique de développement durable. Les aides sont destinées à être plus importantes mais attribuées en fonction de critères d'opportunité et d'adéquation avec un certain nombre de données dont la réalité de l'attractivité, du potentiel économique et social et de l'environnement. Le groupe MRC soutient ce nouveau cadrage.

Intervention de Nicole Morichaud dans le débat général

Dans le cadre de la révision du SDRIF et de la mise en oeuvre du Schéma régional de développement économique, SRDE, il est indispensable d'étudier tout à la fois les facteurs d'attractivité de notre Région et les moyens de préserver les espaces agricoles et la ceinture verte, éléments essentiels de l'éco région.

Les principales zones d'activité économiques de l'Ile-de-France ont vieilli, beaucoup sont en mauvais état et ne comprennent pas les équipements indispensables pour les salariés de la zone : restauration, transports, équipements de toutes sortes. Malgré le nombre de zones présentes sur notre territoire, il n'est pas toujours possible de répondre à la demande d'entreprises effectuant des activités spécifiques, ayant besoin de grandes surfaces ou d'équipements particuliers. Les dispositifs en vigueur actuellement ne permettent pas de répondre à ces demandes et il est important, dans ce domaine également, de faire des choix pour une utilisation optimum des crédits affectés en

lien avec les emplois créés ce qui demande une modification des critères.

Les mesures proposées nous semblent aller dans le bon sens : rénover des zones de portée internationale, soutenir des secteurs prioritaires après des délocalisations, intervenir sur les friches industrielles tout en s'appuyant sur des études solides tenant compte de l'opportunité économique, de l'impact social et respectant l'environnement.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place d'une charte de qualité et d'une gestion de zone veillant au respect des objectifs de la requalification. L'implication des entreprises nous semble également essentielle pour obtenir des résultats sur la durée.

Ce rapport est un élément fort des mesures nécessaires pour limiter la désindustrialisation de notre région et pour permettre de conforter les secteurs dynamiques des pôles de compétitivité. Sa mise en oeuvre est essentielle.

COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Lors de cette séance du Conseil régional, le compte administratif pour l'année 2004 a été présenté. Il fait le bilan des recettes et des dépenses pour l'année 2004. Le groupe MRC souligne la bonne gestion qui a caractérisé l'année écoulée.

Intervention de Daniel Guérin dans le débat général

Je serai bref à la fois au regard du temps limité qui est imparti à mon Groupe, mais aussi parce que ce compte administratif témoigne d'une gestion saine et rigoureuse.

J'en veux pour preuve la maîtrise de l'emprunt nettement en deçà des possibilités ouvertes par le Budget primitif. Mais aussi, le niveau des dépenses réelles d'investissement réalisées à 96,8 % et pour 15 chapitres essentiels, à plus de 98 %. C'est un signe de dynamisme de notre collectivité. Je tiens d'ailleurs à saluer la réalisation à 100 % des crédits affectés aux contrats régionaux et communaux, confirmation du succès de ces dispositifs et au logement, politique pilotée par Jean-Luc Laurent.

En revanche, il faut souligner la faiblesse de la réalisation des investissements en matière d'infrastructures de transports terrestres, et de sécurité, conséquence de choix gouvernementaux préoccupants.

A cet égard, je voudrais évoquer un sujet qui nous paraît particulièrement important : l'exécution du contrat de plan Etat-Région. En effet, le ralentissement sur 2003-2004 du niveau d'engagement de l'Etat dans ce dispositif essentiel est frappant puisqu'il est passé de 13,9 % en 2002 à 8,3 % en 2004 !

Ainsi, à fin 2004, le niveau cumulé d'engagement de l'Etat dans le contrat de plan s'élève à 57,13 % (hors plan de relance routier) pour un taux d'engagement régional de 68,39 %. Cette situation, en ce qu'elle pèse sur les actions structurantes dont notre région a besoin et bien sûr sur la mise en œuvre de certaines politiques régionales qui en dépendent, est particulièrement inquiétante. Même si elle nous échappe pour l'essentiel, il nous faudra bien, et ce sera là ma conclusion, en examiner les conséquences et le cas échéant, en tirer des conclusions dans nos relations contractuelles avec l'Etat.

CADRE DES AIDES CULTURELLES ET ARTISTIQUES REGIONALES SOUTIEN A LA PERMANENCE ARTISTIQUE

Jusqu'ici, l'intervention régionale en matière culturelle a reposé sur des mesures d'aménagement du territoire (construction de locaux...) et en subventions à l'organisation d'événements (festivals...).

L'exécutif régional a souhaité étendre l'action régionale pour favoriser la permanence artistique, suite au mouvement des intermittents du spectacle que le vice-président Francis Parny souhaite conforter. Pour cela, il propose une contractualisation sur trois ans d'un certain nombre d'acteurs investis dans le spectacle vivant (compagnies théâtrales...). Le risque est de voir se transformer cette mesure en un guichet où les premiers arrivés seraient les premiers servis. Le groupe MRC a contribué à faire évoluer ce texte dans les semaines qui ont précédé son examen pour éviter cet écueil.

Intervention de Guillaume Vuilletet dans le débat général

En matière d'action culturelle régionale, il existe un chemin étroit. Cette ligne de crête borde deux pentes délébiles.

La première conduit à s'en remettre au marché. Nous y sommes évidemment opposés. Nous considérons que la logique purement marchande

aboutit à un assèchement de la création, à une loi de la jungle pour les artistes.

La seconde pente est celle d'une culture prise en charge par l'autorité, où le créateur n'aurait plus à se justifier qu'auprès du commanditaire, à défaut

du public. En fait, le risque est celui d'un mécénat public au sens florentin du terme.

Votre politique, monsieur le président, articule une action forte vis-à-vis du public avec la pérennité de la présence et de l'action culturelle. Ce public, vous souhaitez l'associer à toutes les étapes de la création pour favoriser l'appropriation de l'œuvre par ceux à qui elle est destinée.

Vous nous proposez donc de lier cette démarche à un engagement de mission de service public pour justifier une forme de contractualisation entre la région et les créateurs.

Ce projet a évolué parce que vous avez pris le soin de le soumettre à une réflexion plus large. Notre sentiment, c'est que ce projet évite

maintenant de nombreux écueils. En particulierité, je note votre engagement, en commission de la culture, d'une association de cette commission à la décision par le biais de séances où les dossiers seront présentés de façon groupée pour éviter une gestion de guichet, au fil de l'eau.

C'est pourquoi nous considérons que votre rapport se situe bien sur cette ligne de crête que je définissais plus tôt.

Vous nous proposez une démarche expérimentale. Chacun sera attentif aux corrections qui devront être faites en temps et lieu.

Vous êtes arrivé à un équilibre, monsieur le président, et nous pensons qu'il faut le laisser vivre.

COMMUNICATION SUR LES POLES DE COMPETITIVITE

Les pôles de compétitivité se définissent par le regroupement des acteurs investis dans des secteurs innovants et porteurs pour l'attractivité et la compétitivité internationale de l'Ile-de-France. L'enjeu de ce rapport est l'adéquation entre les promesses de soutien de l'Etat et la réalité de la région Ile-de-France, qui bénéficie de nombreux atouts à valoriser. Le groupe MRC souhaite voir l'Etat honorer ses engagements pour faire entrer cette initiative qui correspond à un vrai besoin dans la réalité.

Intervention de Christophe Lepage dans le débat général

L'annonce faite par le gouvernement le 14 septembre 2004, de constituer des pôles de compétitivité d'envergure internationale a suscité une très forte mobilisation chez les acteurs concernés. La faiblesse des crédits de recherche et la conjoncture économique donnaient à cette annonce un attrait indéniable qui permettait de concrétiser les initiatives déjà prises dans des domaines de pointe très présents au plan régional et dont la Région avait déjà soutenu le développement.

La rapidité avec laquelle le regroupement des différentes structures s'est fait et la volonté manifeste d'aboutir à des projets communs fut remarquable. L'appui des services de la région et de l'ARD fut apprécié de tous.

Maintenant, que pouvons-nous espérer ? Après cette remarquable mise en scène gouvernementale, la communication du conseil des ministres du 18 mai dernier montre les limites de l'initiative : 105 projets déposés, près d'un quart de projets interrégionaux mais peu de projets avec la dimension internationale qui distingue les pôles de compétitivité...

La baudruche se dégonfle, on parle de 4 ou 5 pôles de compétitivité pouvant être retenus par le CIADT

de juillet et de plusieurs projets classés pôles de compétences pour lesquels une aide financière sera alors demandée aux collectivités locales.

La Région a donné son appui immédiat à 3 projets, trois autres sont en cours de consolidation. Il ne serait pas concevable que par manque de financement, l'Etat applique aux choix que devra faire le CIADT un autre critère que l'intérêt de la thématique et l'implication des acteurs, seule la qualité des projets doit permettre de choisir.

L'Ile-de-France contribue largement par son rayonnement au développement de l'économie nationale, les projets présentés sont d'une très grande qualité, ils regroupent les plus grandes entreprises du domaine mais également de très nombreuses PME/PMI créatrices d'emplois. La formation des équipes est d'une qualité exceptionnelle et les différents organismes de recherche et universitaires se sont impliqués tout naturellement dans la démarche. La Région a montré sa volonté de faire des choix solides, ils ont été soutenus par tous les acteurs. L'Etat doit maintenant montrer que sa volonté affichée pour le développement de l'emploi et le rayonnement international de la France est concrétisée par son engagement financier.

Amendements présentés par le groupe MRC et apparentés

LOGEMENTS DES ETUDIANTS

Le programme de construction de logements étudiants lancé par ce rapport-cadre augmente la superficie de ces logements. Cette augmentation pouvant contenir un risque d'augmentation des quittances payées par les étudiants, le groupe MRC a déposé cet amendement visant à contenir ce risque.

Exposé des motifs

La qualité de vie de l'étudiant participe de son épanouissement et de sa réussite scolaire. La surface du logement est un facteur important de cette qualité de vie.

Il faut donc tendre vers une augmentation de cette surface réhabilitée, ce qui risque d'entraîner automatiquement une augmentation de la quittance.

Afin de permettre aux étudiants de vivre mieux sans pour autant augmenter les loyers, nous proposons une aide supplémentaire par logement conditionnée par un engagement du gestionnaire de limitation du quittancement.

Amendement

A l'article 9 du projet de délibération, le texte suivant est inséré après la première phrase du troisième alinéa :

« Dans ce cadre, la suppression des chambres de moins de 10 m² ouvre droit à une aide

calculée sur les bases de l'alinéa 2 ci-dessus, dans la limite d'un plafond de subvention porté à 6.100 € par place. Cette subvention majorée est prise en compte par le CROUS pour minorer le montant de la redevance après travaux.»

MOBILISER LES FONDS STRUCTURELS EUROPEENS AU SERVICE D'UNE POLITIQUE REGIONALE SOLIDAIRE POUR LA PROGRAMMATION 2007-2013

La délibération sur ce rapport comportait deux articles. Le premier donnait mandat au président du Conseil régional pour « négocier avec l'Etat le cadre de référence stratégique national pour une prise en compte effective des politiques régionales dans leurs dimensions urbaine, économique et sociale et dans la perspective de la gestion des fonds structurels par la Région ». Le groupe MRC a souligné dans le débat général la nécessité de prendre en compte dans ce cadre la dimension agricole et rurale.

Le second article demande le maintien du budget européen à un niveau permettant la poursuite de la politique régionale de l'Union européenne. Par cet amendement, le groupe MRC demandait la suppression de ce second article, sans objet au regard de compétences de la région dans le débat budgétaire européen.

Exposé des motifs

La Région Ile-de-France n'est pas qualifiée pour demander une hausse du budget européen afin de financer ses territoires les plus défavorisés et ses zones urbaines en difficulté. En effet, non seulement la Région n'a pas compétence quant aux choix européens en matière budgétaire, mais cette

demande est inopportune dans un contexte européen pour le moins incertain, notamment en matière budgétaire. Enfin, il n'est pas forcément suffisant de poser le problème en termes de « compatibilité » compte tenu de la complexité de la question.

Amendement

Supprimer l'Article 2 : « Demande que le budget de l'Union européenne soit porté à un niveau compatible avec la poursuite d'une politique

régionale de cohésion pour un soutien significatif en faveur des territoires les plus défavorisés et des zones urbaines en difficulté »

